

### ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/8f8c95c8-e958-4599-83c4-af77a51b6628>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

### ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Garnesson Mathieu](#)

Date de soutenance : 13-12-2022

Directeur(s) de thèse : [Plessix Benoît](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris : 1992-....\)](#)

### ▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Droit administratif des biens, Droit des biens, Droit civil, Propriété, Droit réel, Droit personnel, Créance, Obligation, Bien, Chose

**Mots-clés** :

- Domaine public
- Droit administratif
- Droit des biens
- Biens incorporels
- Propriété


**Résumé** : La création et le développement de la théorie de la propriété publique s'est faite, dès l'origine, sur le fondement des notions du droit civil des biens que le droit administratif utilise abondamment. L'ambition affichée de cette utilisation était d'importer des notions jugées plus aptes à satisfaire des objectifs de valorisation économique du domaine public, en les adaptant aux impératifs classiques de protection de ce domaine. Toutefois, cet arrimage solide du droit administratif des biens au droit civil des biens aboutit à l'émergence de difficultés consubstantielles aux notions utilisées. En effet, les notions importées du droit civil des biens se sont parfois montrées impropres à régler certaines difficultés rencontrées par le droit administratif, comme en témoignent, notamment, la difficile reconnaissance des biens immatériels publics ou la constitution de droits réels sur le domaine public. Or, le mécanisme d'importation-adaptation empêche le droit administratif d'interroger en profondeur ces notions. Cette recherche entend proposer une méthode alternative de dialogue entre les droits administratif et civil des biens, en postulant l'hypothèse d'un fonds de notions fondamentales qui soit commun à ces deux disciplines juridiques, de sorte que le droit administratif puisse se saisir pleinement des notions du droit des biens, sans passer par le truchement du droit civil.

### ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

### ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star  
Identifiant : 2022ASSA0081  
Type de ressource : Thèse